

La qualité de l'air en Hauts-de-France

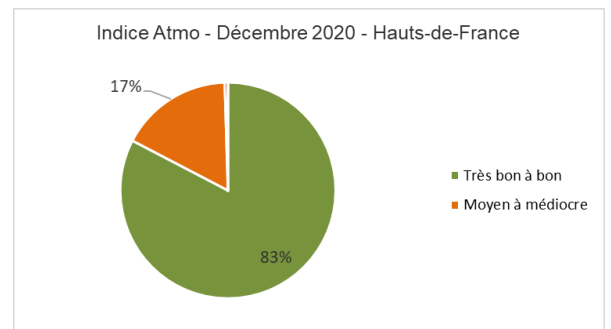
» Décembre 2020

Indices de la qualité de l'air

En décembre, la qualité de l'air en Hauts-de-France s'est améliorée par rapport au mois de novembre passant de 81% d'indices « très bons à bons » à 83%.

Le restant du mois, les indices ont été « moyens à médiocres », soit à hauteur de 17%.

En comparaison de la même période en 2019, la qualité de l'air s'est dégradée. En décembre 2019, 87% des indices étaient « bons à très bons », 10% des indices étaient « moyens à médiocres », 1% des indices étaient « mauvais à très mauvais » et 2% « non calculés ».



L'indice ATMO se base sur la mesure continue de 4 polluants (SO_2 , NO_2 , O_3 , PM_{10}), représentatifs de la pollution quotidienne liée au trafic routier, au chauffage, aux activités industrielles etc.

66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

En 2021, l'indice de l'air évolue, et intègre désormais 5 polluants !

Retrouvez toutes les évolutions liées au nouvel indice de la qualité de l'air sur notre page dédiée :

<https://atmo-hdf.fr/tout-savoir-sur-l-air/indice-de-la-qualite-de-l-air.html>

Concentrations maximales de polluants dans l'air

	Maximum ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	110,8	<i>Saint-Pol-sur-Mer, station urbaine</i>	24/12 à 21h	Valeur limite : 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	100,8	<i>Beauvais Dr Lamotte, station de proximité automobile</i>	15/12 à 18h	Valeur limite : 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	77,6	<i>Calais Parmentier, station urbaine</i>	27/12 à 10h et 11h	Objectif à long terme : 120 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	44,0	<i>Roubaix Serres, station de proximité automobile</i>	6 décembre	Valeur limite : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	40,5	<i>Roubaix Serres, station de proximité automobile</i>	6 décembre	Recommandation de l'OMS : 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière

* $\mu\text{g}/\text{m}^3$: microgramme (1.10^{-6} g) par mètre cube

**fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

Episodes de pollution de l'air

Aucun épisode de pollution n'a été constaté dans la région sur le mois de décembre 2020.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lorsqu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour-même ou le lendemain.

Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont :

Les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation,
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)